

## Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :  
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant CATHY GAUDET	Numéro de permis 2018963	Date d'inspection Le 19 juin 2025	
Nom de l'établissement Garderie les petits amis de Cathy		Numéro de téléphone (506) 387-5812	
Adresse 241 rue Bédard Dieppe NB E1A 0H1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Roxanne Benoit		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	23 mai 2025	17 juin 2025
Commentaires : L'inspecteur a reçu par courriel un certificat temporaire indiquant que l'exploitante a suivi le cours de premier soin. La lacune est maintenant conforme.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	23 mai 2025	17 juin 2025
Commentaires : L'inspecteur a reçu par courriel un certificat temporaire indiquant que l'exploitante a suivi le cours de premier soin. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
Aucune visite sur les lieux ne fut effectuée.
La formation en premiers soins est une exigence obligatoire pour le renouvellement du permis. L'exploitante doit s'assurer que pour les années à venir son certificat de cours de secourisme est effectué avant l'expiration, faute de quoi, l'équipe de la délivrance des permis ne renouvellera pas le permis.

original signé par  
Roxanne Benoit

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 19 juin 2025

Date

original signé par  
Cathy Gaudet

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 19 juin 2025

Date